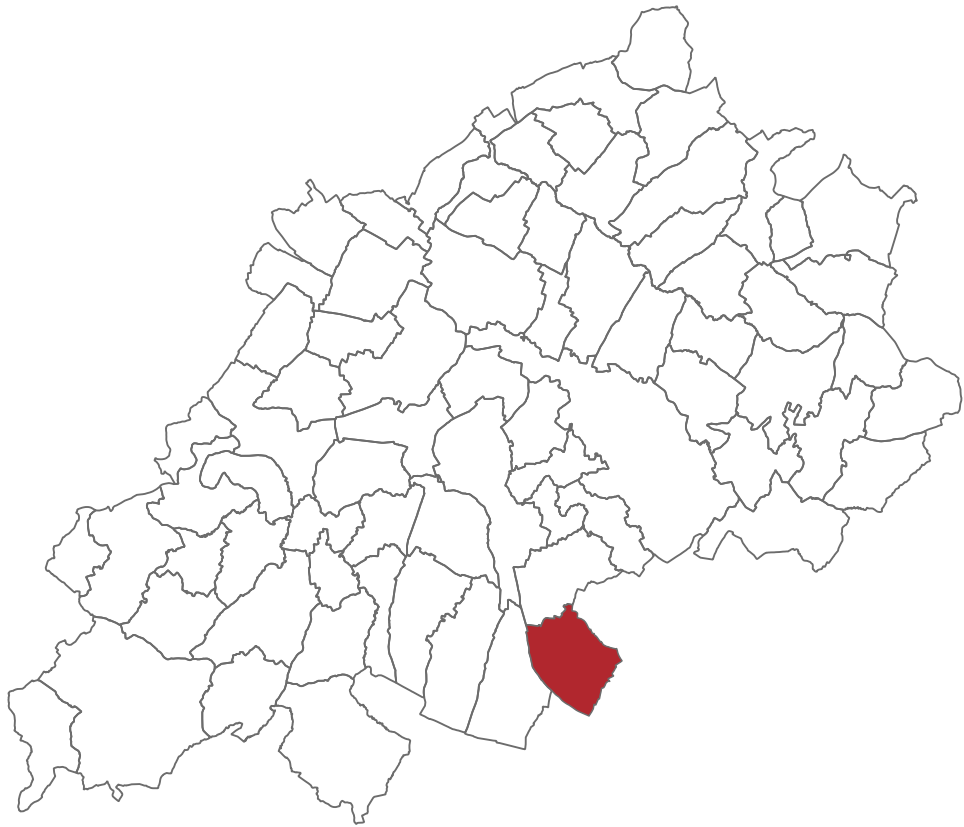


Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi-H
Communauté de communes Terres d'Argentan
Interco

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE • échelle commune
Version du 15/05/2025

Boischampré
Marcei



- PRESCRIPTIONS**
- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection stricte
 - ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection souple
 - ★ Arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
 - Mare et plan d'eau à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 - Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- ZONAGE**
- Espace boisé classé
 - Patrimoine paysager à protéger
 - Patrimoine naturel à protéger pour des motifs écologiques
 - Zone Humide
 - Cône de vue à préserver
 - Emplacement réservé
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - UH : Secteur de hameau ou de petit village
 - UZ : Zone d'activité économique
 - N : Zone naturelle
 - Nj : Secteur naturel de jardin
 - Nl : Secteur naturel accueillant des activités de loisirs ou de tourisme
 - A : Zone agricole

0 500 m

Sources : Cadastre DGI, IGN® BD-TOPO
Réalisation : Ville Ouverte